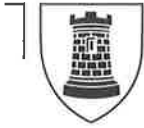


Commune de
Saillon



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2014

Message introductif au comptes 2014 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2014 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 19 mai 2015. Conformément à l'art. 7 de la LCO (loi sur les communes) du 5 février 2004, ils seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 16 juin 2015.

Contrôlés par la fiduciaire Dini et Chappot SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial selon l'art. 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2014 une augmentation des charges par rapport aux comptes 2013 mais une diminution des charges par rapport au budget 2014 car l'entretien prévu sur la route de Sinlioz n'a été que partiellement réalisé. Comme à l'accoutumée, seul un amortissement minimum a été opéré.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	49'411.85	80'970.00	28'814.95
Revenus financiers	35'020.00	18'700.00	34'952.40
Marge d'autofinancement négative	14'391.85	62'270.00	-6'137.45
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (- négative)	14'391.85	62'270.00	-6'137.45
Amortissements comptables	20'780.00	22'025.00	21'943.05
Excédent de charges	35'171.85	84'295.00	15'805.60
Comptes des investissements			
Dépenses	-	15'000.00	142'538.05
Recettes	-	-	-
Investissements nets	-	15'000.00	142'538.05
Financement			
Marge d'autofinancement (- négative)	14'391.85	62'270.00	-6'137.45
Investissements nets	-	15'000.00	142'538.05
Insuffisance de financement	14'391.85	77'270.00	136'400.60
Evolution de la fortune			
Fortune au 31 décembre 2013	1'366'864.23		
Résultat de l'exercice	-35'171.85		
Fortune au 31 décembre 2014	1'331'692.38		

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
FONCTIONNEMENT	70'191.85	35'020.00	102'995.00	18'700.00	50'758.00	34'952.40
		35'171.85		84'295.00		15'805.60

L'excédent de charges au fonctionnement de Fr. 35'171.85 (résultat de l'exercice) va être porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situe au 31 décembre 2013 à Fr. 1'366'864.23. La bourgeoisie peut donc confortablement enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, le patrimoine financier, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts ne sont pas amortis.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2014 sont commentées ci-dessous.

Frais d'entretien du réseau routier : L'entretien prévu au budget 2014 pour la route de Sinlioz n'a que partiellement été réalisé.

Frais d'exploitation des forêts : Le Triage forestier des 2 rives a baissé ses prestations pour l'entretien de nos forêts.

Intérêts dus : L'intérêt facturé à la bourgeoisie se monte au taux moyen des emprunts de la commune (1.5639 %) et se calcule sur le montant du compte/courant. Comme celui-ci est plus bas que les prévisions, la charge d'intérêts est plus faible.

Amortissements : Comme l'investissement prévu en 2014 n'a pas été réalisé, cette dépense n'est pas amortie.

Participation aux frais d'exploitation : Les ouvriers des travaux publics ont passé moins d'heures à l'entretien des biens bourgeoisiaux.

Location des biens et redevances : La bourgeoisie ayant finalement pu louer son terrain sis au rideau d'abri, ces revenus ont pu être encaissés.

Fonctionnement selon les natures

		Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
3	Charges	70'191.85	102'995.00	50'758.00
30	Charges de personnel	451.40	750.00	1'105.95
31	Biens, services et marchandises	33'990.40	61'500.00	12'095.40
32	Intérêts passifs	8'012.15	10'070.00	7'247.70
33	Amortissements	20'780.00	22'025.00	21'943.05
35	Dédommagements à des collectivités publ.	6'684.40	8'250.00	8'017.15
38	Attribution aux financements spéciaux	273.50	400.00	348.75
4	Revenus	35'020.00	18'700.00	34'952.40
42	Revenu des biens	35'020.00	18'700.00	34'952.40

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS			15'000.00		142'538.05	
				15'000.00		142'538.05

Place « Les Moilles » : L'étude de réfection de la place des Moilles prévue au budget n'a pas été réalisée.

Investissements selon les natures

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
5 Dépenses		15'000.00	142'538.05
50 Investissements propres		15'000.00	142'538.05

Les investissements selon les natures apportent les mêmes commentaires que les investissements selon les tâches.

Conclusion

Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut aisément être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Sans nouvelles recettes ou nouvelles sources de financement, les comptes de la bourgeoisie continueront à assumer des pertes.

Saillon, mai 2015

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

La Présidente
Alba Mesot



Le Secrétaire
Boris Clerc



Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2014 - Fonctionnement détaillé

		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	FONCTIONNEMENT	70'191.85	35'020.00	102'995.00	18'700.00	50'758.00	34'952.40
100.300.00	Commission : vacances et frais	251.40		500.00		905.95	
100.309.00	Frais divers	200.00		250.00		200.00	
100.314.00	Frais d'entretien du réseau routier	24'194.55		50'000.00		2'007.70	
100.314.01	Frais d'entretien des alpages			500.00			
100.314.02	Frais d'entretien des immeubles	209.05				180.80	
100.314.03	Appel à contribution					386.85	
100.318.00	Frais d'exploitation des forêts	6'816.00		8'000.00		5'918.40	
100.318.01	Assurances bâtiments	1'233.30		1'500.00		1'225.85	
100.318.02	Impôts et redevances	1'537.50		1'500.00		2'375.80	
100.321.00	Intérêts dus	8'012.15		10'070.00		7'247.70	
100.330.00	Amortissements	70.00					
100.331.00	Amortissements	20'710.00		22'025.00		21'943.05	
100.352.00	Participation aux frais administratifs	2'014.65		1'750.00		1'977.55	
100.352.01	Participation aux frais d'exploitation	4'669.75		6'500.00		6'039.60	
100.380.00	Attribution fonds reboisement	273.50		400.00		348.75	
100.421.00	Intérêts des créances		247.95		400.00		321.05
100.423.00	Location des biens		25'142.05		18'300.00		25'001.35
100.423.01	Redevances		9'630.00				9'630.00
	Totaux	70'191.85	35'020.00	102'995.00	18'700.00	50'758.00	34'952.40
	Excédent de charges		35'171.85		84'295.00		15'805.60
	Totaux égaux	70'191.85	70'191.85	102'995.00	102'995.00	50'758.00	50'758.00
	Marge d'autofinancement avant amortissement		-14'391.85		-62'270.00		6'137.45

Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2014 - Investissements détaillés

		Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	INVESTISSEMENTS			15'000.00		142'538.05	
100.500.02	Place "Les Moilles"			15'000.00			
100.503.01	Chalet de Scinloz					139'538.05	
100.505.00	Paturage Scinloz					3'000.00	
	Totaux			15'000.00		142'538.05	
	Investissements nets				15'000.00		142'538.05
	Totaux égaux			15'000.00	15'000.00	142'538.05	142'538.05

AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2014

		31.12.2013	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2014
	PATRIMOINE FINANCIER	1'446.00	0.00	0.00	1'446.00		70.00	1'376.00
10.121.00	Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01	Téléovronnaz	1'445.00			1'445.00	5	70.00	1'375.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	437'646.00	0.00	0.00	437'646.00		20'710.00	416'936.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
10.140.00	Ruraux et biens-fonds	123'145.00			123'145.00	5	6'155.00	116'990.00
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00			131'430.00	*		131'430.00
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00			1.00	*		1.00
10.140.10	Grotte du Poteux	535.00			535.00	5	25.00	510.00
10.140.20	Carrière de la Sarvaz	17'600.00			17'600.00	5	880.00	16'720.00
10.140.30	Place "Aux Epineys"	68'985.00			68'985.00	5	3'450.00	65'535.00
10.141.00	Route Plan des Combes	3'515.00			3'515.00	10	350.00	3'165.00
10.143.00	Alpage Scinllioz	57'350.00			57'350.00	*		57'350.00
10.143.01	Alpage Scinllioz : Alim. Eau, électricité	158'370.00			158'370.00	5	7'920.00	150'450.00
10.143.10	Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00	*		209'400.00
10.143.11	Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	35'925.00			35'925.00			35'925.00
10.145.00	Forêts	963'280.00			963'280.00	*		963'280.00
10.145.01	Paturage de Scinllioz	78'520.00			78'520.00	*		78'520.00
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00	Inventaire des richesses naturelles	20'565.00			20'565.00	5	1'030.00	19'535.00
10.153.00	Participation centre scolaire	9'005.00			9'005.00	10	900.00	8'105.00
	PATRIMOINE FINANCIER	1'446.00	0.00	0.00	1'446.00		70.00	1'376.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	437'646.00	0.00	0.00	437'646.00	4.73	20'710.00	416'936.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
		1'879'073.00	0.00	0.00	1'879'073.00		20'780.00	1'858'293.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2014

		Comptes 2014		Comptes 2013	
		Actif	Passif	Actif	Passif
10.11	Avoirs	161'057.75		160'784.25	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'057.75		160'784.25	
10.12	Placements	1'376.00		1'446.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	1'375.00		1'445.00	
10.13	Actif transitoire	86.80		112.35	
10.139.00	Actif transitoire	86.80		112.35	
10.14	Patrimoine administratif	1'848'812.00		1'868'622.00	
10.140.00	Ruraux	116'990.00		123'145.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00		131'430.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	510.00		535.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	16'720.00		17'600.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	65'535.00		68'985.00	
10.141.00	Route "Plan des Combes"	3'165.00		3'515.00	
10.143.00	Alpage de Scinloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinloz : Alim. Eau, électricité	150'450.00		158'370.00	
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	35'925.00		35'925.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	19'535.00		20'565.00	
10.15	Participation	8'105.00		9'005.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	8'105.00		9'005.00	
20.21	Dettes à court terme		526'687.42		512'321.12
20.210.00	Commune c/c ordinaire		526'687.42		512'321.12
20.25	Passifs transitoires				0.00
20.259.00	Passifs transitoires				0.00
20.28	Financements spéciaux		161'057.75		160'784.25
20.280.00	Fonds de reboisement		161'057.75		160'784.25
20.29	Capital		1'331'692.38		1'366'864.23
	Fortune au 31.12.2014 / 31.12.2013		1'366'864.23		1'382'669.83
	Diminution de la fortune		-35'171.85		-15'805.60
20.290.00	Capital		1'331'692.38		1'366'864.23
	TOTAUX	2'019'437.55	2'019'437.55	2'039'969.60	2'039'969.60



DINI
CHAPPOT^{SA}
FIDUCIAIRE

Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisal

1913 SAILLON

Martigny, le 18 mai 2015 D/cr

Madame la Présidente,
Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel ci-joint de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux amortissements.

Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous constatons que dans le cadre de notre révision

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers;
- le niveau des amortissements comptables n'est pas conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.

FIDUCIAIRE DINI & CHAPPOT SA


Ph. Dini
(réviseur resp.)

C. Rama




Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 19 mai 2015.

Il a été adopté par l'assemblée bourgeoisiale le

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc